

SERVICES MANDATAIRES

LES INDISPENSABLES DE LA REGLEMENTATION DE L'ACTIVITE

✓ Objectifs

- Limiter les risques de responsabilité du service mandataire et de requalification en employeur
- Établir des procédures conformes au nouveau cahier des charges de l'agrément
- Identifier les sujets sur lesquels il est nécessaire d'approfondir les connaissances et modifier les procédures
- Pouvoir renseigner les particuliers employeurs sur les dispositions sociales applicables à leurs salariés

Le + : La formation intègre les dispositions de la circulaire du 11 avril 2019 ayant pour objet les activités de services à la personne, déclaration et agrément des organismes.

✍ Programme / 2 jours

1 Les règles qui commandent les relations avec les clients et leurs salariés

- Le service n'est pas l'employeur : focus sur le risque de requalification, comment l'éviter
- L'obligation de vérifier l'adaptation du mode « mandataire » à la situation de la personne
- Le suivi du client
- L'obligation d'information et de conseil
- Le droit du travail applicable aux salariés du particulier employeur : articulation entre la convention collective et le code du travail

2 La conclusion du contrat avec le particulier employeur

- Le devis (initial et en cas d'évolution des besoins)
- Le contenu du contrat
- Les prix - leur évolution
- Les documents à remettre
- La rupture du contrat

3 Le rôle et les responsabilités dans le cadre du recrutement d'un salarié

- L'évaluation des besoins et le conseil sur le recrutement
- Les informations demandées
- Les documents à vérifier (qualification, titre de séjour, extrait de casier judiciaire...)
- Les documents imposés par le cahier des charges : formulaire d'entretien, fiche de présentation du candidat
- Les conditions de la responsabilité de l'organisme

4 L'embauche, le contrat de travail

- Période d'essai : durée, renouvellement, rupture
- Médecine du travail : obligations de l'employeur/du service mandataire
- La qualification - les salaires
- La durée du travail : temps plein, temps partiel, travail effectif, présence responsable
- Les nuits
- Le cumul d'emplois

5 Les sanctions disciplinaires et le licenciement

- Les sanctions disciplinaires
- Licenciement : faute, inaptitude, entrée en établissement, déménagement
- L'avenant au contrat de travail
- Le décès de l'employeur

6 Les congés

- Les congés payés : suivi, décompte, paiement
- Les congés supplémentaires imposés par l'employeur

Public

Responsables de secteur ou coordinateurs de services mandataires, personnes chargées des relations avec les particuliers employeurs – Associations – sociétés - CCAS

Prérequis

Niveau Bac

Durée

2 jours (14 heures)

Intervenant

Fabienne DESSAUX-FRULEUX

Avocate associée

Moyens pédagogiques

Exposé juridique (code du travail, jurisprudence)

Remise d'un support pédagogique

Echanges des pratiques

Illustrations concrètes par

l'intervenant à travers son activité de conseil et de défense

Etude de cas



Analyse de vos documents

Moyens d'évaluation

Remise d'un questionnaire

Tarifs

900 € HT

Sessions

10 et 11 octobre 2019 à Paris

PRAGMATIS
AVOCATS



contact@pragmatis-avocats.fr



www.pragmatis-avocats.fr



04 75 78 41 38

01 80 88 41 25